

S O G E S T R A N

Société Anonyme
Au Capital de 7.609.963,50 Euros

Siège Social
11 Rue du Pont V - 76600 LE HAVRE

R.C.S. LE HAVRE B 304 891 641

TRIBUNAL DE COMMERCE DU HAVRE
DÉPÔT DU 02/11/06 N° 12617
R.C.S. 75 B 131

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 19 OCTOBRE 2006**

L'An Deux Mil Six,
Le Dix Neuf Octobre à Onze Heures,
Au Siège Social,

Messieurs les Actionnaires de la Société SOGESTRAN, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur la convocation du Conseil d'Administration, suivant lettres recommandées en date du 04 Octobre 2006 à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration, incluant le rapport sur la gestion du Groupe, sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2005,
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes et le bilan de cet exercice et sur les conventions visées à l'Article L. 225-38 du Code de Commerce,
- Approbation des comptes, du bilan et de ces conventions,
- Quitus aux Administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Fixation des jetons de présence du Conseil d'Administration,
- Ratification de la cooptation de Messieurs Eric BOURGUIGNON et François HAAS en qualité d'Administrateur,
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Pascal GIRARDET,
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Gérard PERRIN,
- Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Claude BOUTE,
- Nomination de l'EURL BXA en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Christian EINHORN,
- Questions diverses.

FEUILLE DE PRESENCE

Il est dressé une feuille de présence, conformément aux Statuts, qui est signée par tous les Actionnaires présents, tant en leur nom que comme mandataires.

Monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence, que huit Actionnaires, représentant la totalité des actions composant le Capital Social, sont présents ou représentés.

En conséquence, l'Assemblée réunissant le quorum requis par la Loi, peut valablement délibérer.

CONSTITUTION DU BUREAU

Monsieur Gérard PERRIN, Président du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée.

Monsieur Pascal GIRARDET et Monsieur François HAAS, acceptant ces fonctions, sont nommés Scrutateurs. Monsieur Patrice PERRIN est désigné Secrétaire.

DOCUMENTS

Monsieur le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée et met à la disposition des Actionnaires :

- une copie de la lettre de convocation des Actionnaires, appuyée des récépissés de la poste en constatant l'envoi à chacun d'eux,
- la feuille de présence à l'Assemblée émargée par les Membres du bureau,
- les pouvoirs des Actionnaires représentés,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice social clos le 31 Décembre 2005,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- les rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de la Société,
- le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,
- le projet des résolutions qui seront soumises à l'approbation des Actionnaires.

Monsieur le Président déclare que l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe, le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les rapports des Commissaires aux Comptes, la liste des Actionnaires, le projet des résolutions, ainsi que tous les documents et renseignements mentionnés aux Articles L. 225-115 du Code de Commerce et 135 du Décret du 23 Mars 1967 - N° 67.236, ont été tenus à la disposition des Actionnaires de la Société, au Siège Social, à compter de la convocation à l'Assemblée, soit le 04 Octobre 2006.

L'Assemblée lui en donne acte.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration aux Membres de l'Assemblée, puis il passe la parole à Messieurs les Commissaires aux comptes, qui donnent lecture de leurs rapports.

Ces lectures terminées, la discussion est ouverte entre les Membres de l'Assemblée. La discussion close, Monsieur le Président propose de passer au vote des résolutions :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration, incluant le rapport sur la gestion du Groupe, et le rapport général des Commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice social clos le 31 Décembre 2005, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que la gestion de l'entreprise telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

Elle approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les Sociétés, s'élevant à 19.687 Euros, et l'impôt correspondant s'élevant à 18.750 Euros.

L'Assemblée donne en conséquence aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2005.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, après avoir entendu le rapport général des Commissaires aux comptes, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des Articles L. 357-1 et suivants du Code de Commerce, faisant ressortir un résultat Groupe après mise en équivalence de 338 K€.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice, s'élevant à la somme de 1.170,288,22 Euros, ainsi qu'il suit :



• Bénéfice de l'exercice	1.170.288,22 €
• Auquel s'ajoute le Report à Nouveau	11.156.114,34 €
• Formant un bénéfice distribuable de	12.326.402,56 €
• A titre de dividendes aux Actionnaires	384.240,78 €
soit 0,77 € pour chacune des 499.014 Actions composant le capital social.	

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur depuis le 1^{er} Janvier 2005, ce dividende n'est pas assorti d'un avoir fiscal, mais il ouvre droit, au profit des Actionnaires, personnes physiques, à l'abattement de 50 % calculé sur la totalité de son montant.

Solde en Report à Nouveau	11.942.161,78 €
---------------------------------	------------------------

En conformité avec les dispositions légales, il est rappelé que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

• 2002	2,11 €
• 2003	0 €
• 2004	0,77 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'Article L. 225-38 du Code de Commerce, intervenues ou poursuivies durant l'exercice 2005, approuve successivement, dans les conditions de l'Article L. 225-40 dudit Code, chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants, les actionnaires intéressés n'ayant pas pris part au vote.

CINQUEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires fixe à 11.440 Euros le montant annuel des jetons de présence du Conseil d'Administration pour l'exercice social en cours et les exercices suivants, jusqu'à ce qu'il en soit autrement décidé ; cette somme sera, le cas échéant, ramenée à celle dont la législation fiscale admet la déduction des bénéfices imposables de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration en date du 22 Septembre 2005, de Monsieur Eric BOURGUIGNON comme Administrateur, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration en date du 22 Septembre 2005, de Monsieur François HAAS comme Administrateur, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Pascal GIRARDET arrive à expiration, le renouvelle pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Gérard PERRIN arrive à expiration, le renouvelle pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Claude BOUTE arrive à expiration, le renouvelle pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires décide de nommer l'EURL BXA, dont le Siège Social est à LE HAVRE (76600) 29 Rue Jules Siegfried, immatriculée au RCS de LE HAVRE sous le N° B 451 137 962, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Christian EINHORN dont le mandat arrive à expiration, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION

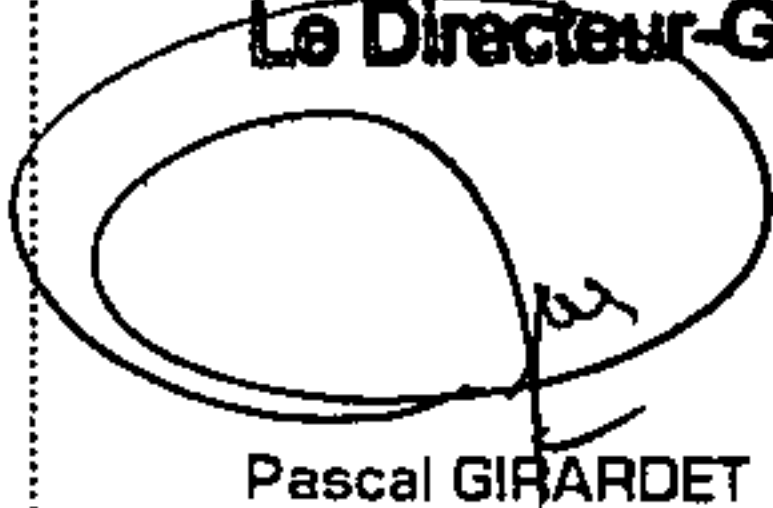
L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du Procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



L'Ordre du Jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à Douze Heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les Membres du bureau, pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président,	Les Scrutateurs,	Le Secrétaire,	
Gérard PERRIN	Pour copie certifiée conforme Le Directeur-Général  Pascal GIRARDET	François HAAS	Patrice PERRIN

EURL B.X.A.

LE HAVRE, le 06 Septembre 2006

29, RUE JULES-SIEGFRIED
76600 LE HAVRE

TEL. 02 35 42 59 00

**à Monsieur Le Président
du Conseil d'Administration
SA SOGESTRAN
11, Rue du Pont V
76600 LE HAVRE**

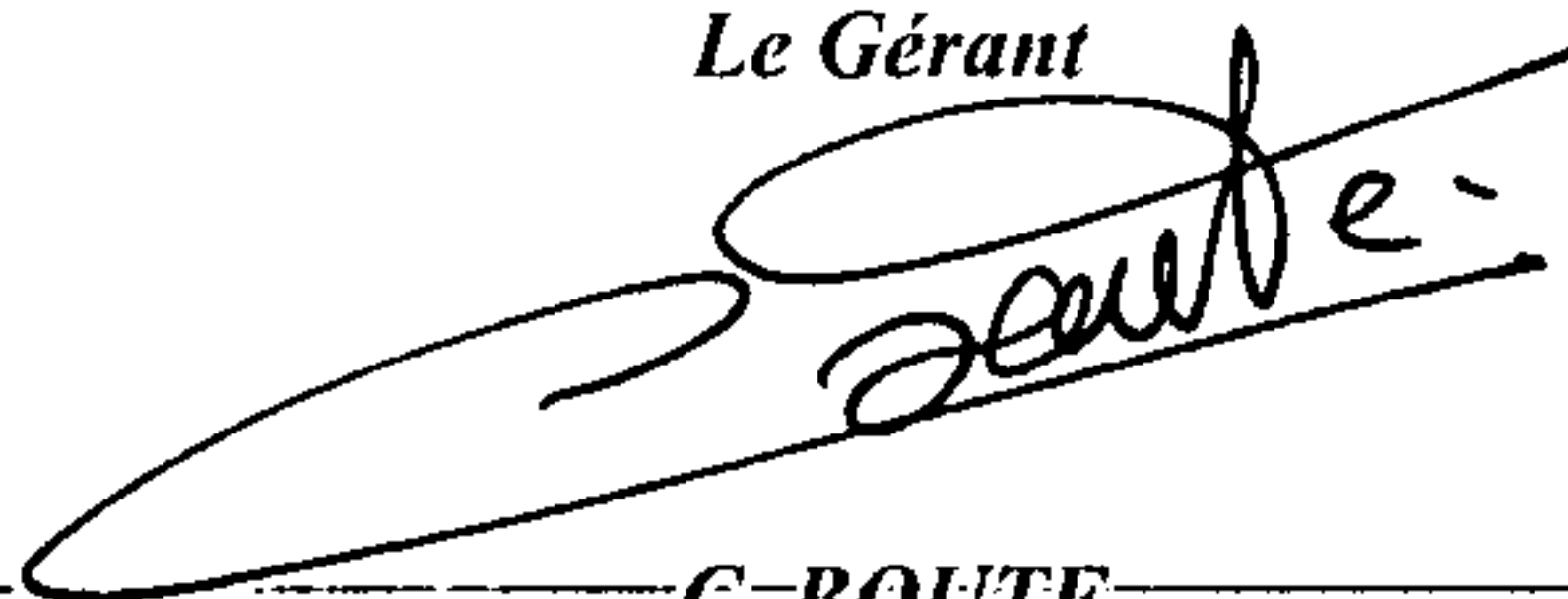
Monsieur Le Président,

Nommé Commissaire aux Comptes Suppléant de votre société, j'ai l'honneur de vous confirmer que notre société accepte cette nomination.

Dès maintenant, je tiens à vous remercier de la confiance qui m'est témoignée en cette occasion.

Je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur Le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Gérant



C. BOUTE

ATTESTATION

Je soussigné Pierre LORDEREAU, Président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Rouen, atteste que la société:

➤ **B.X.A**
29 rue Jules Siegfried
76600 LE HAVRE

est inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes du ressort de la Cour d'Appel de Rouen.

Fait à Rouen, le 11 septembre 2006
Pour valoir ce que de droit.

**Le Président,
Pierre LORDEREAU**

p/o Valérie GRANDIN

